



Associations de personnes issues des migrations : contributions pour une société ouverte

Altay Manço

© Une analyse de [l'IRFAM](#), Liège, 2017 – 12

Préambule

Cette série d'analyses propose une synthèse autour de l'interrogation *comment dépasser la peur de l'Autre en valorisant mieux ses apports ?* Nombreux sont les citoyens belges qui voient dans l'immigration une concurrence sur le marché de l'emploi et dans le secteur du logement, ainsi qu'une détérioration du système d'éducation et de sécurité sociale. Des inquiétudes apparaissent aussi à propos de la capacité d'intégration de certaines populations étrangères. D'aucuns souhaiteraient enrayer un phénomène vieux comme le monde en rendant les frontières plus hermétiques par une série de mesures drastiques. Pourtant, la réalité telle qu'observée par les recherches est nettement plus nuancée. Ces études se répètent depuis des années et montrent que les mouvements de population génèrent une plus-value économique en proposant de la main-d'œuvre, particulièrement dans les secteurs en pénurie. Les observations sont nombreuses et indiquent que l'emploi des migrants a des effets bénéfiques en termes de promotion du travail dans les pays d'accueil. Toutefois, le prix à payer semble être la division du marché de l'emploi. Les chercheurs nomment ce phénomène *ethnostratification* pour expliquer la faible concurrence entre natifs et migrants sur le marché. Cette division se reflète sur l'ensemble de la société qui finit lui aussi par se dualiser, clivant « autochtones », d'une part, et « allochtones », d'autre part qui ne finissent pas d'être ostracisés, malgré le fait qu'ils ancrent leur foyer en Belgique. Les observations que nous synthétisons montrent qu'il est possible de tirer un meilleur parti des migrations tout en dépassant les dissensions sociales. *Nous insistons sur la nécessité de s'informer, car quand nous jugeons sans connaître, nous condamnons sans preuve.* Il appartient au pays récepteur d'organiser l'accueil et l'intégration des populations concernées afin de fluidifier l'insertion des migrants à l'emploi, dans le logement et à l'école. C'est à ce prix seulement que la potentialité que représente l'immigration pour l'économie, les sociétés et la démographie de nos régions peut éclore. À défaut, nous ne ferons qu'aggraver les coûts que l'immigration non régulée et non accueillie représente.

Notre travail permet au lecteur d'accéder à une synthèse proposée en une vingtaine de brèves parties thématiques. Ces textes ont été revus par autant de spécialistes et universitaires de la Belgique francophone à qui nous avons demandé de faire l'effort d'identifier la pertinence de cette littérature internationale pour nos régions, dont le fonctionnement est forcément imbriqué dans un système au moins européen. Les acteurs des Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie nous ont, quant à eux, aidés à adapter ces textes au milieu des intervenants sociaux. Ces analyses sont issues de notre ouvrage, « *L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants* », publié chez L'Harmattan (<http://urlz.fr/6jzG>). Elles ont été présentées au public le 23 mai 2017 lors d'un colloque tenu à Liège avec la participation de près de 300 personnes. La rencontre est disponible à l'écoute sur Radio 27 (<http://urlz.fr/6jzI>). C'est dans le même effort de diffusion que nous avons le plaisir vous proposer ces analyses sur notre site. Bonne découverte.

Pour citer cette analyse :

Altay Manço, « Associations de personnes issues des migrations : contributions pour une société ouverte », dans A. Manço et coll., *L'apport de l'Autre. Dépasser la peur des migrants*, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 135-140.

Associations de personnes issues des migrations : contributions pour une société ouverte

Altay Manço

Si la vie associative peut être considérée comme un des piliers de la démocratie participative, on assiste depuis plusieurs décennies, en Europe, à un renouvellement, ainsi qu'à un élargissement des tissus associatifs. Des rôles de plus en plus importants sont joués par les associations en termes de contribution à la cohésion sociale et au maintien des liens sociaux, avec, dans de nombreux cas, de moins en moins de moyens. Dans ce cadre général, divers travaux de structures comme l'IRFAM ou de réseaux européens comme ENAR et ECRE tendent à montrer un certain déficit de participation des communautés immigrées dans la vie sociale et politique des pays européens où ils sont implantés.

Les associations de migrants sont tantôt vues comme ressource sociale utile dans le cadre du processus d'intégration, tantôt pointées comme le symptôme d'un repli culturel. Pour d'autres analystes (Müller et de Tapia, 2010), elles représentent le lieu nécessaire d'un dosage complexe entre la conservation d'une forme d'« ethnicité » et l'engagement pour divers types de participations citoyennes. Des recherches semblent identifier des problèmes de communication entre associations de migrants et diverses administrations de la société d'accueil (Gatugu et coll., 2004 ; Elia, 2006 ; De Changy et coll., 2007). Par ailleurs, les réactions face à l'associationnisme des immigrants diffèrent d'un pays à l'autre, voire, d'une région à l'autre au sein d'un État comme la Belgique, poussant l'observateur à pratiquer une approche comparative pouvant servir à une meilleure compréhension des faits.

En Belgique, les associations de personnes immigrées, issues de l'immigration ou d'origine étrangère sont des structures sans but lucratif ou de fait, créées et animées par des membres de communautés immigrées et/ou par des personnes nées d'immigrants — sans que cela ne constitue une exclusive. Ces personnes peuvent être de nationalité belge. Poursuivant un objet social en lien avec les communautés, le pays d'origine, etc., les caractéristiques visibles de la plupart de ces associations (dénomination, localisation, initiatives prises, composition des organes, employés, etc.) impliquent une région, une langue, une culture d'origine ou des initiatives liées aux problématiques d'intégration dans le pays d'installation. On constate que la plupart des associations créées par des migrants sont membres de fédérations de type ethnique.

Ces associations sont très diversifiées par leur composition, objet et public. Une estimation de l'IRFAM (Gatugu et coll., 2004) montre que les associations créées en Belgique par des personnes originaires de l'Afrique subsaharienne représentent à peu près 40 unités pour 10 000 habitants de cette origine. Ces structures, souvent de petite taille, proposent des activités culturelles et religieuses, des activités « solidaires » vis-à-vis des primo-arrivants et du pays d'origine, des débats politiques. Elles ont des initiatives à caractère multiculturel. On leur reconnaît une forte sollicitation par rapport aux administrations de façon à assurer la pérennité de ces actions et à soutenir l'emploi au sein de ce secteur.

Les associations « maghrébines », essentiellement d'origine marocaine, sont, en Belgique, proportionnellement moins nombreuses : plus ou moins 10 pour 10 000 habitants de cette origine. Plus étendues, elles proposent des actions, entre autres, selon un axe « culture » (langue arabe et religion islamique), un axe « pédagogie » (aide scolaire) et un axe « sport »... Dans la plupart des cas, les initiatives sont orientées vers les jeunes de la « deuxième ou de la troisième génération », ces associations visent des publics diversifiés. Un fort lien relie ces structures, notamment à Bruxelles, aux administrations relevant de leur champ, ainsi qu'aux partis politiques belges. On observe, par exemple, dans la capitale, une forte participation des personnes originaires du Maroc à la vie démocratique locale par le truchement d'associations.

Les associations de culture turque sont environ une trentaine pour 10 000 habitants. Elles proposent de très nombreuses activités culturelles à forte « identité turque ». Le caractère « monoculturel » de ces structures locales leur confère, dans de nombreux cas, une fonction de « représentation ». Autre tendance visible : la forte structuration de cette vie associative regroupée en une dizaine de fédérations représentant diverses tendances politiques et religieuses ou philosophiques. Les apports de ces associations sont, par exemple, de mener des initiatives solidaires, de renforcer le lien à la Turquie, etc. Dans la même mesure, il faut noter le faible lien à la Belgique de nombreuses associations locales de personnes issues de l'immigration turque. Néanmoins, quand on sait qu'en Turquie, la Fondation pour l'étude de l'histoire établit, dans les années 2000, la dimension de la vie associative à 12 associations seulement pour 10 000 habitants et que cette même valeur est, en Belgique ou en France, de 150 organismes pour 10 000 habitants, on conçoit que la vie associative des migrants est un sas qui permet d'accéder à la notion de société civile et de participation citoyenne pour de nombreux groupes issus de l'immigration en Europe.

Associations de migrants : un levier qu'il faut savoir saisir

Le « *co-développement* » est, par exemple, une bonne illustration de l'activité citoyenne. L'implication de l'IRFAM dans le cadre d'une recherche-action européenne (Manço et Amoranitis, 2010, 2011) a permis l'observation de plus de 150 associations de migrants dans 10 pays européens dont, principalement, la France, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg et l'Italie. L'analyse du fonctionnement de ces structures impliquées par des actions de solidarité avec les pays d'origine de leurs membres a montré l'importance de ces organisations. Les régions d'origine visées par ces acteurs migrants se situent essentiellement en Afrique subsaharienne : le Sénégal, la RDC, le Mali, le Cap-Vert... Si ces initiatives sont de petite taille (deux tiers ont un budget de moins de 20 000 euros par an), elles ambitionnent de renforcer le développement social local. L'analyse pointe les projets les plus « transversaux », c'est à dire, couvrant plusieurs secteurs d'activité, plusieurs zones géographiques, plusieurs origines... et les plus anciens comme étant les plus efficaces en termes d'impact¹ — et ce ne sont pas les mieux dotés en subsides !

Lier le Nord et le Sud fait partie des objectifs de ces structures de co-développement. On observe notamment que les migrants qui réussissent à susciter le développement et la participation sociale sont ceux qui parviennent à valoriser, à travers leurs activités associatives, leur double appartenance, leur parcours migratoire, leurs compétences interculturelles à comprendre et se mouvoir dans divers mondes, à relier des personnes et des structures de types et de localisations différents : cela représente la plus-value des migrants dans le secteur de la coopération. Ces acteurs intègrent un double ou triple espace : les actions des associations sont effectives au Nord et au Sud, elles ont des impacts locaux, parfois durables, dans divers lieux d'origine, de transit et de destination. Elles contribuent à ce que différents groupes acceptent la légitimité de toutes les parties en présence : majorités et minorités, au Nord et au Sud... Elles valorisent les diversités, gèrent les relations de concurrence, infirment les croyances stéréotypées, organisent l'interdépendance entre groupes pour des objectifs communs... Leur force est de tenir compte de la diversité des publics (âge, formation, genre, langue, etc.), des réseaux de communication in/formels, privés/publics, de faire participer les bénéficiaires aux réalisations, de les aider à se doter de rôles en tant que citoyens.

Dans les meilleurs des cas, ces initiatives migrantes suscitent des échanges entre décideurs locaux ou supra locaux, des professionnels de l'action sociale ou du développement et les responsables d'association. Ainsi, les associations des immigrés pénètrent des réseaux d'échanges et de pratiques, elles contribuent à ériger une vision « intégrée » de l'intégration des migrants et du développement de leur pays d'origine, sachant que le sous-développement est un des facteurs de poussée des migrations.

Le migrant peut ainsi jouer un rôle de « pont » entre ses territoires de référence et ainsi permettre, également à son pays d'accueil, un développement culturel, social et économique en contact avec le Sud ; une autre conscience et une nouvelle sensibilité peuvent jaillir de ce rapport nouveau entre peuples (transferts de technologies durables, récupération de matériel...).

En général, les associations créées par les migrants sont des espaces d'initiation et d'accueil pour les immigrés, mais aussi des « zones » de contact entre les pays d'origine et d'accueil. Ces entités, par l'intermédiaire des acteurs qui les animent, « expliquent » et « représentent », dans une certaine mesure, les « communautés immigrées » et leurs régions d'origine aux institutions et populations belges et inversement. Elles valorisent les spécificités culturelles des migrants et servent de courroie de communication, de médiateurs, de traducteurs de leur langue, dans de nombreux cas, même s'il faut relativiser quelque peu ces constats : la vie associative des migrants est, en réalité, généralement peu (re)connue par les divers niveaux institutionnels en Belgique. Par ailleurs, les actions de ces associations sont faiblement coordonnées entre elles et avec l'action publique, ainsi qu'avec les autres structures œuvrant sur les mêmes territoires. Selon certains responsables associatifs issus de l'immigration, la nature de leurs apports est rarement comprise, même si les générations avançant, une meilleure congruence se fait jour.

¹ Une focalisation portée sur les 20 projets estimés les plus efficaces hors de l'échantillon des 150 a montré de forts effets infrastructurels grâce à ces initiatives, seulement en quelques années. Ainsi, de manière cumulée, ces associations d'immigrés ont contribué à la construction de nombreux ateliers de productions artisanales dans divers pays en Afrique, de plusieurs centrales solaires (2000 panneaux), de 336 maisons, ainsi que de deux centres de santé, par ailleurs, des équipements ont été diffusés et des terrains gagnés à la culture. Des emplois ont été créés par centaines dans l'agriculture et les industries liées ; on compte également 150 emplois de techniciens ou d'agents qualifiés et 15 emplois dans les associations en Europe. Plus de 3000 personnes ont été formées en Afrique à divers métiers et équipées dans certains cas. En Europe, des milliers de personnes ont été informées sur les processus du développement et les rôles des migrants dans ce cadre. Dans chaque pays du Sud, des associations et des fédérations ont été créées, sont entrées en relation avec de nombreuses institutions, dont des partenaires au Nord, garantissant, dans chaque pays, de nouvelles initiatives futures... (Manço et Amoranitis, 2011).

Facteurs de succès et freins

Il n'est pas inutile de réfléchir sur les sources possibles de ces blocages. On note, de prime abord, des divergences sur les valeurs associatives elles-mêmes : les rapports hommes/femmes ou les rapports intergénérationnels au sein de ces structures sont-ils toujours égalitaires ? Certaines associations ne sont-elles pas en réalité des commerces ? La dimension monoculturelle de certaines d'entre elles sert-elle le vœu de « mixité sociale » ? La démocratie associative y est-elle effective ? La force et la nature des liens par rapport aux pays d'origine (ou à des groupes politiques) sont parfois interrogées... Quelquefois manquant de professionnalisme (comptabilité, montage de projets...), on subodore, auprès de certaines associations créées par des migrants, une forme d'opportunisme dans l'approche des institutions belges, non pas « *parce qu'il faut prendre part à une politique, mais parce l'on y est obligé pour sa survie* ». Dans d'autres cas, c'est d'une « fuite » vis-à-vis des institutions publiques, de repli communautaire ou de discrétion dont il faut parler : pour quoi partager avec d'autres ce que l'on préfère faire seul ?

A *contrario*, les procédures des institutions publiques belges en matière de contact, de soutien et d'agrément d'associations sont parfois teintées, elles aussi, d'opacité, de cooptation, de sélectivité politique et philosophique, et d'évitement... Les principales réticences politiques face aux associations migrantes sont de deux ordres.

D'abord *idéologiques*, la fonction assimilationniste inhérente au rôle de l'État face à des populations « différentes » se crispe essentiellement sur deux lignes de cassure : la question des inégalités entre le Sud et le Nord (avec quelque fois le contentieux colonial), d'une part, et sans doute plus encore, les oppositions entre le monde dit de l'islam et le monde dit occidental, d'autre part.

Ensuite, la retenue de l'État et de ses structures face à la vie associative des immigrés est de nature *pragmatique*. La Belgique est fille de consensus fragiles entre piliers politiques, philosophies, régions, etc. Alors, comment insérer les nouveaux venus dans ce paysage complexe, au partage des moyens... et surtout en période de limitation des dépenses publiques ?

Ces réflexions inspirent des recommandations tant au regard des administrations que des structures associatives des populations issues de l'immigration.

Aux administrations belges chargées des questions d'intégration sociale, on aimerait dire : offrez plus de moyens, faites davantage confiance aux associations créées par les personnes issues des migrations. C'est la seule façon de les aider à se déployer et à se développer. En échange, cela offre un « droit de regard » sur ces structures qui sinon seraient en délien par rapport au reste de la société civile. Aussi faut-il les informer davantage des possibilités de collaboration, offrir plus d'ouverture, accepter leurs liens avec les pays et les cultures — et les religions — d'origine. Mais les pousser également à collaborer davantage avec des partenaires qui ne sont pas de leur origine. Les différentes administrations ont aussi à mieux coordonner leurs initiatives avec les migrants et à s'adapter aux possibilités des associations qui peuvent, de coopération en coopération, améliorer la qualité de leurs offres.

Les recommandations aux associations sont de se former, se professionnaliser et développer une image plus crédible. Elles doivent participer davantage à la vie sociopolitique belge et faire participer davantage également les « minorités » en leur sein : la place des femmes, la place des jeunes, la place des expressions culturelles et philosophiques minoritaires, etc. Elles doivent davantage accéder à l'esprit de l'associatif en diversifiant leurs coopérations, publics, activités... Par exemple, pourquoi ne pas intensifier les relations avec associations « locales non membres de leur ethnie » ou avec des entreprises, sponsors possibles... ?

Force est de constater que des évolutions heureuses sont toutefois en marche dans ce domaine. Depuis le début des années 2000, on note l'apparition d'associations d'une « nouvelle génération » qui se présentent en fédérations multiculturelles, avec des actions principalement orientées vers le pays d'accueil, vers les jeunes et les femmes, qui sont animées par des acteurs qualifiés, polyglottes... Les administrations aussi sont en changement : notamment l'apparition d'un personnel et élus d'origine étrangère qui peu à peu renforcent les réflexions orientées vers la diversité. Les législations sont çà et là adaptées, en ce qui concerne les appels à projets, par exemple. Sans doute considère-t-on mieux les capacités des associations de migrants et, ainsi, valorise-t-on davantage leurs compétences pour une société plus ouverte, même si le potentiel n'est pas encore valorisé de manière optimale.

Bibliographie

De Changy J., Dassetto F., Marechal B. (2007), *Relations et co-inclusion. Islam en Belgique*, Paris : L'Harmattan.

Elia A. (2006), *Réseaux ethnocommunautaires des Foulbé en Italie. Recherche de visibilité, logiques associatives et stratégies migratoires*, Paris : Turin.

Gatugu J., Amoranitis S. et Manço A. (éds), *La vie associative des migrants : quelles (re) connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris : L'Harmattan.

Gerstnerova A. (2014), *Temps de crise et vie associative. Migrants de l'Afrique subsaharienne et des Balkans en Europe*, 2014.

Manço A. et Amoranitis S. (2010) (coord.), *Migrants et développement, politiques, pratiques et acteurs en Belgique*, Paris : L'Harmattan.

Manço A. et Amoranitis S. (2011), *Migration et développement en Europe*, irfam.org/assets/File/livrePublication/docs/EUNOMAD_Migrations_et_developpement_en_Europe.pdf.

Manço A. et Gerstnerova A. (2016), « Migrant associations as alternative jobs providers: Experience of Turkish and sub-Saharan communities in Belgium », *Border Crossing*, v. 6, n° 1, p. 1–15.

Müller L. et de Tapia S. (2010) (éds), *Migrations et cultures de l'entre-deux*, Paris : L'Harmattan.